

PROCES VERBAL du CONSEIL ECOLE

du 06/11/2025

Ecole maternelle Châteaugiron-Landry
111bis rue de Châteaugiron
35000 RENNES
02 57 21 30 30
ecole.0350646m@ac-rennes.fr



Madame Francq (Inspectrice de l'éducation Nationale de la circonscription Rennes centre sud) **excusée**
Monsieur Bourcier et Monsieur Depéige (Elus ville de Rennes) **excusés**
Monsieur Pepet (Responsable de site)
Madame Omnes (chef de service Kerveiza) **excusée**
Madame Aubinais, Madame Julien, Madame Eclanchet (arrêt maladie), Madame Bazin, Madame Aubault-Moreau , Madame Desprat (congé maternité) , Madame Fauchon et Madame Doclin (enseignantes)
Madame Schrotmann (enseignante LSF Kerveiza) **excusée**
Madame Nunes, Madame Certenais, Madame Mitteaux, et Madame Quistrebert (ASEM)
Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves (FCPE) : Monsieur Cullard, Madame David, Monsieur Bervas et Monsieur Houssin.

1 – Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Inscrits	270	269	273	257	298	291	281
Votants	92	65	55	71	91	134	131
Bulletins blancs	7	6	8	7	13	35	27
Suffrages exprimés	85	59	47	64	78	99	104
Taux de participation	34,07%	24,16%	20,15%	27,63%	30,57%	46,05%	46,62%

Nom Prénom	Liste	Parent de	classes	Qualité
BARBET Marion	FCPE	Malo	1	Titulaire
BOUVELLE Frédérique	FCPE	Camille	2	Titulaire
DEQUAIRE Claire	FCPE	Robin	4	Titulaire
GUENEGOU-BERTIN Anaïs	FCPE	Côme	4	Titulaire
BERVAS Anthony	FCPE	Billie	6	Titulaire
CULLARD Charles	FCPE	Ulysse	6	Titulaire
DAVID Marion	FCPE	Marlène et Eléonore	1 et 4	Titulaire
HOUSSIN Laurent	FCPE	Billie	7	Remplaçant

2 – Effectifs de rentrée

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
GS	MS/GS	GS	MS	MS/PS	TPS/PS	TPS/PS
Enseignantes Valérie THOMAS 67 % ou Elea BILLET (vendredi, 1 lundi /2 et 4 mercredis)	Enseignante :- Elsa DOCLIN 100%	Enseignante Florence ECLANCHET (Florence est en arrêt maladie) 50% ou Julia DESPRAT 50 % (jeudi, vendredi et 1 mercredi/2) Julia est en arrêt maternité jusqu'en janvier. Remplacées par Oriane BAZIN	Enseignante Delphine AUBINAIS 100%	Enseignante Véronique JULIEN 100%	Enseignante Marine AUBAULT-MOREAU 100 %	Enseignantes Ingrid FAUCHON 80 % ou Julia DESPRAT (mardi) Julia est en arrêt maternité jusqu'en janvier. Elle est remplacée par Koré GUITTIER
ASEM Hélène MITTEAUX	ASEM Isabelle LEMOIGNE	ASEM Meryem SEROUX	ASEM Fatiha HASSOUNI	ASEM Priscilla NUNES	ASEM Cynthia CERTENAIS	ASEM Océane QUISTREBERT
	enseignante LSF Kelly SCHROTMANN			enseignante LSF Kelly SCHROTMANN		
AESH Matthieu BODOLLEC	AESH LSF Swannie DENOUAL AESh Cécilia NEHOU	AESH Mélanie FORESTIER		AESH LSF Swannie DENOUAL		
1 MDPH 100 %	4 LSF 2 MDPH 100 %	1 MDPH 100 %		2 LSF 1MDPH 100 %		
	10MS + 14GS			7 PS + 17 MS	20 PS + 3 TPS	20PS + 2 TPS
24	24	23	25	24	23	22

5 TPS
47 PS
52MS
61 GS

165 élèves

Une baisse des effectifs est à prévoir pour l'année 2026/2027.

3 – Règlement intérieur 2025-2026

REGLEMENT INTERIEUR 2025 – 2026

Admissions et inscriptions :

Les élèves sont inscrits à la mairie de Rennes au service : Direction Education et Enfance (DEE). Lors de l'inscription, les responsables légaux doivent présenter les pièces suivantes : le livret de famille, un justificatif de domicile de moins de trois mois, le carnet de santé attestant que les vaccinations sont à jour ou contre-indiquées et un certificat de radiation si changement d'école. Après l'inscription administrative, les responsables légaux prennent rendez-vous avec la directrice pour l'admission.

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera établi pour tout élève dont l'état de santé requiert des soins ou une attention spécifique au sein de l'école.

Un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) sera établi pour tout élève en situation de handicap, afin de garantir une scolarité adaptée à ses besoins.

Fréquentations scolaires :

L'école est obligatoire à partir de la petite section. En PS, une demande d'aménagement du temps scolaire peut être faite à l'inspectrice.

Lorsqu'un élève ne peut pas venir à l'école, les responsables légaux doivent obligatoirement prévenir l'école au plus vite par mail de préférence. Toute absence doit être justifiée.

Les activités sur temps scolaire (pause méridienne inclue) sont obligatoires. Toute dispense de ces activités nécessite une justification écrite des responsables des enfants.

Organisation du temps scolaire :

Les 24 heures d'enseignement sont réparties de la manière suivante :

Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi

Entrée du matin (par la porte de la classe, côté cour) de 8h35 à 8h45.

Sortie du midi (par la porte de la classe, côté cour) à 12H00.

Entrée de l'après-midi (par la porte principale, côté nord) à 14h05.

Sortie de l'après-midi (par la porte de la classe, côté cour) à 16h15 (16h00 le vendredi)

Tous les matins, une collation est proposée à votre enfant.

Les TPS et PS qui déjeunent à la maison, sont accueillis par le péri-scolaire de 13h20 à 13h30 à la porte principale de l'école. Leurs frères et sœurs sont accueillis également.

Un temps d'activités pédagogiques complémentaires (APC) est proposé aux élèves en complément des 24 heures d'enseignement. Les APC se déroulent 2 fois par semaine, le midi de 12h00 à 12h30 ou de 13h35 à 14h05. Elles sont réalisées par les enseignantes de l'école (sauf la directrice).

Les élèves qui sont allés au CALM (Centre d'accueil Loisirs Municipal) du matin sont accompagnés jusqu'à la porte de leur classe par une ASEM (Agent Spécialisé de l'Ecole Maternelle) et confiés aux enseignantes.

Les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire sont pris en charge par l'ASEM et les animateurs à 12h00.

Les élèves qui restent au CALM du soir sont pris en charge par l'ASEM ou un animateur qui les accompagne au goûter du soir.

Les élèves qui restent au centre de loisirs, le mercredi après-midi sont pris en charge par l'ASEM ou par un animateur qui les accompagne au centre de loisirs.

Pour des raisons de sécurité, la porte de l'école est fermée.

Seuls les responsables légaux ou personnes autorisées peuvent venir chercher ou à ramener leur enfant pendant le temps scolaire.

Laïcité :

Le port de signes ou de tenues par lesquels les enfants manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. (CF Chartre de la laïcité)

Hygiène :

Les élèves doivent venir à l'école dans une tenue propre adaptée aux activités scolaires et à la météo.

Les responsables légaux veilleront à l'hygiène corporelle et assureront un rythme de vie facilitant les apprentissages scolaires.

Tout vêtement prêté ayant servi à changer votre enfant devra être rendu propre.

Les responsables légaux doivent impérativement indiquer le nom de leur enfant sur ses vêtements, son doudou et son

sac. Les vêtements oubliés et non réclamés à la fin de l'année scolaire seront donnés à une association humanitaire. En cas de présence de poux, les élèves ainsi que les membres de leur foyer doivent être traités rapidement afin de limiter tout risque de prolifération.

Sécurité :

Dans l'école, il est interdit de grimper sur le grillage, les murs et les portails, d'abîmer les végétaux, de jouer derrière les buissons, de s'asseoir sur les cordes et de mettre du sable en dehors des bacs.

Les élèves ont l'obligation d'utiliser correctement les structures de jeux.

Il est interdit d'apporter des petits jouets à l'école et des aliments (hors collation). Il est interdit de porter des écharpes ou des foulards. Il est recommandé d'utiliser un cache-cou à la place de l'écharpe.

La prise de médicaments pendant le temps scolaire est possible uniquement sur présentation d'une ordonnance médicale, notamment pour l'asthme, ou dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Les responsables légaux n'entrent dans l'école que de manière exceptionnelle (rendez-vous avec enseignante par exemple).

Des exercices de sécurité ont lieu régulièrement à l'école. L'école a mis en place un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ce PPMS permet la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Accident ou problème de santé :

En cas d'accident ou problème de santé, l'école prévient les responsables légaux dans les meilleurs délais pour qu'ils viennent chercher l'élève.

En cas d'urgence, pour un élève accidenté ou malade, le médecin régulateur du 15 appellé prendra les décisions d'orientation ou de transport adéquates pour l'élève vers l'hôpital le mieux adapté.

Une attestation d'assurance scolaire (responsabilité civile et individuelle accident) est demandée aux responsables légaux.

Intervenants extérieurs :

La directrice peut autoriser l'intervention d'une personne extérieure à l'école, après vérification de son agrément par l'Inspecteur de l'Éducation nationale.

L'enseignante reste, en toutes circonstances, responsable de la conduite pédagogique de l'activité.

Pour assurer l'encadrement des élèves lors d'activités scolaires se déroulant sur le temps scolaire, les enseignantes peuvent faire appel à des parents volontaires, intervenant à titre bénévole.

Règles dans l'enceinte de l'école :

Il est interdit de circuler à vélo ou en trottinette et téléphoner dans l'enceinte de l'école.

Règle dans l'enceinte et aux abords de l'école :

Il est interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte et aux abords de l'école.

Responsabilité :

Le temps scolaire est sous la responsabilité de la directrice.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h35 à 12h00	8h35 à 12h00	8h35 à 12h00	8h35 à 12h00	8h35 à 12h00
14h05 à 16h15	14h05 à 16h15		14h05 à 16h15	14h05 à 16h00

+ en annexe la charte de la laïcité

Le règlement intérieur et la charte de la laïcité seront déposés dans le cahier de liaison de ONE et affichés dans l'école.

4- Projets de classe et évènements

Planning des sorties, projets et événements 2025-2026

mise à jour 06/11/25

P1

P2

P3

P4

P5

25/09/2025
CUEILLETTE À
THORIGNÉ
FOUILLARD
MS

16/10/2025
SPECTACLE AU
TRIANGLE
"LE POISSON QUI
VIVAIT DANS LES
ARBRES"
GS

19/12/25
GOÛTER DE NOËL

25/11/25
Musée des
beaux arts
Les chefs
d'œuvres en
peinture
C4

13/11/25 10H30
BIBLIOTHEQUE
DU LANDRY
VISITE DÉCOUVERTE
C7

27/11/25 9H15
BIBLIOTHEQUE
DU LANDRY
VISITE DÉCOUVERTE
C5

27/11/25 10H30
BIBLIOTHEQUE
DU LANDRY
COUP DE COEUR
C3

28/11/25 9H15
BIBLIOTHEQUE
DU LANDRY
VISITE DÉCOUVERTE
C6

16/01/26
Musée des
beaux arts
Formes et
couleurs en
vadrouille
C5

27/01/26
SPECTACLE A
L'ÉCOLE
JOUR DE CLOWN

13/02/26 10H30
BIBLIOTHEQUE
LES CONTES
C4

20/03/26
PHOTOS
DE CLASSE

20/03/26
Musée des
beaux arts
Les émotions en
couleurs
C7

08/04/26
CARNAVAL

09/04/26
Musée des
beaux arts
Les émotions en
couleurs
C6

28/04/26
BIBLIOTHEQUE
LES CONTES
C2

05/05/26
Ferme des Gayeulles
C6 et C7

05/05/26
ECOMUSEE
C5

06/05/26
ECOMUSEE
C3 ET C4

07/05/26
ECOMUSEE
C1 ET C2

11/06/26
Musée des
beaux arts
Les émotions en
couleurs
C2

18/06/26
PORTES OUVERTES
16H30/18H00

01/07/26
Spectacle de fin
d'année

ECOLE MATERNELLE
CHATEAUGIRON LANDRY
E3D niveau 1 /LSF



Des animatrices de l'association « **Lire et faire lire** » viennent dans les classes . Elles prennent les enfants par groupes de 4 à 6 élèves dans la bibliothèque de l'école pour la lecture d'albums.

Toutes les classes font « **école dehors** » une fois par semaine.

Les classes 5,6 et 7 réalisent un projet chorale toute l'année.

Un mail sera envoyé aux parents pour annoncer les invitations pour Noël, la semaine de la maternelle, le Carnaval et le spectacle de fin d'année.

5 -Temps péri-scolaire

• Fonctionnement des temps périscolaires

➤ CALM du matin

- Les enfants sont accueillis en salle de motricité de la Maternelle de 7h35 à 8h35.
- L'accès se fait par le portail Est donnant vers le préau de l'école.
- L'accueil est payant de 7h35 à 8h20 et gratuit de 8h20 à 8h35.

➤ Temps méridien (12h00-14h05)

Les enfants déjeunent en deux services :

- 12h00 : Enfants des classes 4,6,7 et PS de la classe 5 (Sieste après le repas, temps de jeux libre pour les enfants de la classe 4 à 13h00).
- 13h00 : Enfants des classes 1,2,3 et MS de la classe 5 (Temps de jeux libre à 12h00).

Possibilité pour les enfants de TPS/PS déjeunant à la maison de revenir à l'école entre 13h20 et 13h30, pour aller à la sieste. Accueil par la porte Nord.

Les fratries de ces enfants sont également autorisées à revenir sur ce temps.

➤ CALM du soir

- Les enfants des classes 1,2 et 3 sont accueillis dans la classe LSF et le hall d'entrée.
- Les enfants des classes 4,5,6 et 7 sont accueillis à l'Aquarium (salle de motricité).
- L'accueil est gratuit de 16h15 à 16h30 (16h00-16h30 le vendredi) et payant de 16h30 à 18h45.
- Un goûter est proposé aux enfants fréquentant la garderie, à partir de 16h30.
- L'accès se fait par le portail de la Caravane via le visiophone.

- Effectifs et encadrements (1^{er} période)

	CALM du Matin	Midi	CALM du Soir	Mercredi
Enfants	Maternelle : 23 Élémentaire : 20	140 (85%)	60 à 70	40
Encadrement	2 à 3 ASEM	7 ASEM 3 animateurs 1 animatrice référente LSF	5 animateurs Dont 1 animatrice sourde	5 animateurs Dont 1 animatrice sourde

• Ateliers périscolaires associatifs

➤ Du 03 novembre 2025 au 26 juin 2026, 4 ateliers hebdomadaires sont proposés aux enfants de moyenne et grande section, par des intervenants associatifs :

- "Culture Africaine" par **Afrikan Diwan**
- "Motricité/Gym" par le **CPB Rapatel Poterie**
- "Danse" par **Selenka**
- "Multisports" par le **CPB Rapatel Poterie**

Les enfants de MS et GS des classes 1,2,3,4 et 5 pourront participer à ces ateliers au cours de l'année, sous forme de roulement.

Un planning sera transmis aux familles pendant les petites vacances scolaires pour la période suivante.

Il n'y a pas d'inscriptions au préalable, les groupes seront formés par les ASEM ou les animateurs selon l'envie des enfants.

- **Centre de loisirs du Mercredi**

- 12h00-12h30 : Petite garderie gratuite dans la classe LSF.
- 12h30-18h45 : Centre de loisirs avec repas.
- Il est également possible que les enfants déjeunent à la maison et viennent au centre de loisirs pour l'après-midi. L'accueil se fait de 13h30 à 14h00 par le portail côté Caravane.
- L'inscription au centre de loisirs doit être effectuée via l'espace famille dans un délai d'au moins 8 jours avant la date souhaitée (avant le mardi soir de la semaine précédente).

Les animations proposées par l'équipe d'animation étaient menées sous la forme de la Pédagogie Interactive. Les enfants pouvaient naviguer entre les différentes activités, la commencer ou la quitter quand ils le souhaitaient selon leur envie, leur temps de concentration. Les activités collectives étaient préférées aux activités individuelles, afin de favoriser le partage, l'entre-aide et le plaisir de faire ensemble.

Concernant le temps de repos, les enfants de MS et GS qui souhaitent faire la sieste ou juste un repos en ont la possibilité, selon leurs besoins.

6 - Questions parents

Questions école :

Certaines classes demandent des oreillers qui sont stockés dans un même bac : comment se prémunir des poux ?

Afin de limiter les risques de transmission de poux, les enseignantes vont étudier des solutions pour améliorer le mode de rangement. (Réponse de la directrice Valérie THOMAS après discussion lors du conseil)

Des parents rentrent dans la cour de l'école avec leurs vélos : un message rappelant l'interdiction peut-il être fait afin de garantir la sécurité des enfants ?

Oui, j'enverrai un mail pour rappeler les règles de circulation dans l'enceinte de l'école. Des affiches seront également mises en place près des portails. (Réponse de la directrice Valérie THOMAS)

Pour quelles raisons la date de naissance et le genre des enfants sont-ils précisés sur les listes de rentrée scolaire ? Certaines écoles affichent uniquement prénom + nom voire prénom + initiale du nom.

Les listes affichées sur les portes des classes proviennent directement de la base de données ONDE. Cet affichage, situé à l'intérieur de l'école, est autorisé et retiré une semaine après la rentrée. Cependant, pour plus de confidentialité, l'affichage des listes sur la porte côté nord lors de la pré-rentrée (retiré le jour de la rentrée) sera simplifié : seules les mentions *prénom + nom* apparaîtront. Je vais faire une demande auprès de la base de données ONDE afin que des listes ne comportant que les *prénoms et l'initiale du nom de famille* puissent être générées automatiquement. (Réponse de la directrice Valérie THOMAS après discussion lors du conseil)

Questions ville :

Qu'en est-il de l'avancement des travaux de la caravane ? La solution de prendre le goûter dans l'aquarium est-elle pérenne ? Est-il prévu une rénovation durable et complète pour faire perdurer l'usage de la caravane ?

Pour les travaux prévus sur l'étanchéité du toit, les travaux ont débuté ce lundi 03/11.

Concernant l'intérieur, les dalles de plafond seront changées.

Quant au sol, une visite sur site sera programmée pour évaluer les travaux à réaliser.

Une rénovation complète n'est pas prévue. (Réponse du responsable de site Yoann Pepet)

À quelle date / période est prévue la pose de la palissade dans la cour en remplacement des arbres déracinés ?

Un brise-vue vert sapin sera posé sur les 90 mètres de la clôture actuelle, donnant sur la rue de Châteaugiron. La pose de celui-ci du côté intérieur de la clôture évitera que les enfants ne grimpent au grillage. (Réponse du responsable de site Yoann Pepet)

Concernant la sécurisation des parkings, ceux-ci ne sont pas éclairés et la circulation des piétons, vélos et voitures se fait sur un même espace non différencié. Serait-il possible d'ajouter des éclairages et de préciser le marquage au sol (notamment pour le parking à côté de la cantine) et règles de circulation ?

Concernant la sécurisation du parking, une visite sur site va être organisée avec la voirie notamment pour étudier ce qui peut être fait en matière de marquage au sol. (Réponse du responsable de site Yoann Pepet)

Le gardien est-il toujours présent le matin entre 8H30 et 8H45 afin de sécuriser le passage piéton rue de Châteaugiron ?

Le concierge effectue la traversée piétonne rue de Châteaugiron les matins de 8h30 à 8h45 et les soirs de 16h15 à 16h30 (16h00 à 16h15 le vendredi). (Réponse du responsable de site Yoann Pepet)

Beaucoup de petites branches dans la cour de l'école entraînent des égratignures chez les enfants. Un entretien/nettoyage est-il prévu par la ville notamment en période automnale ?

Les zones végétalisées sont entretenues par la Direction des Jardins et de la Biodiversité le mercredi et pendant les vacances scolaires. Les sols des aires de jeux sont également entretenus par les jardiniers de la Ville.

Le reste de l'entretien de la cour est effectuée par le concierge du site éducatif (soufflage des feuilles, du sable etc...). En accord avec l'équipe enseignante, cet entretien pourra être effectué le mardi ou le mercredi matin, quand il n'y a pas de classes en "école dehors" dans la cour.

Cet entretien dépend également des conditions météorologiques du moment. (Réponse du responsable de site Yoann Pepet)

Ce procès verbal sera déposé dans le cahier de liaison de One.

7 - Dates des « conseils école » suivants

19 mars 2026 et 25 juin 2026

Valérie THOMAS

